

SEANCE DU 30 MAI 2020

Le trente mai deux mille vingt, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

La réunion s'est tenue à la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires édictées dans le cadre de l'épidémie Covid-19.

Etaient présents :

PALIN Karine	MILLET Maryse	CHEVALIER Nadia
GOFFRE Jean-Claude	POUILLET Patrice	DHERS Frédéric
MAURIN Annette	CHAUMEIL Arnaud	LECCA Audrey
CROUAIL Jean-Pierre	CRAVIOTTO Stéphane	LAURAND Gaëtan
RAMPNOUX Chantal	OLLIVOT Christelle	CLAUZEL Alexia
SORBIER Jean-Charles	FONSECA Rose-Marie	
MARTINI France	JAROUSSEAU Nicolas	

France MARTINI a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020 a été adopté à l'unanimité.

N° DEL-30052020-1 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Rapporteuse : Mme Karine PALIN
Maire**

Faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2020, Karine PALIN, Maire, rappelle l'obligation de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, composé en nombre égal :

- de conseillers municipaux élus
- de membres nommés par arrêté du Maire.

Karine PALIN invite le Conseil à fixer le nombre de membres qui siègeront au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal,

- vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- ✓ **de fixer à huit le nombre d'administrateurs du CCAS**, non compris le Maire, Présidente de droit, soit :
 - quatre membres élus au sein du Conseil Municipal
 - quatre membres nommés par la Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

N° DEL-30052020-2 : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteure : Mme Karine PALIN
Maire

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu la délibération N° DEL-30052020-1 en date du 30 mai 2020, fixant à huit le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.

après recueil des candidatures,

désigne à l'unanimité les conseillers municipaux suivants en qualité d'administrateurs élus siégeant au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

France MARTINI
Maryse MILLET
Christelle OLLIVOT
Nadia CHEVALIER

N° DEL-30052020-3 : VOTE DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Rapporteure : Mme Karine PALIN
Maire**

Madame le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) qui permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses compétences.

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à Karine PALIN, Maire, les délégations suivantes :

- **Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux**

Vote : 18 pour, 1 contre

- **Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes**

Vote : unanimité

- **Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux**

Vote : unanimité

- **Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières**

Vote : unanimité

- **Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges**

Vote : unanimité

- **Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €**

Vote : unanimité

- **Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts**

Vote : unanimité

- **Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement**

Vote : unanimité

- **Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par la Conseil Municipal**

Vote : unanimité pour un montant maximum de 100 000 €

- **Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre**

Vote : unanimité

N° DEL-30052020-4 : CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE

**Rapporteuse : Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle les règles de fonctionnement des commissions municipales prévues par l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, commissions d'étude destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation de ses délibérations.

Le Conseil Municipal,

- sur proposition de Karine PALIN, Maire,
- après en avoir délibéré,

vote à l'unanimité la création d'une commission municipale intitulée « commission des finances », qui sera composée de l'ensemble des conseillers municipaux.

N° DEL-30052020-5 : CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL

**Rapporteuse : Karine PALIN
Maire**

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, en accord avec les orientations prises par la liste des candidats élue lors des élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création des groupes de travail suivants :

Groupes de travail	Président(e)	Membres
Sécurité Préservation de l'environnement	Jean-Claude GOFFRE	Maryse MILLET Nicolas JAROUSSEAU
Aménagement cohérent du Bourg et de la commune	Annette MAURIN	Jean-Claude GOFFRE Jean-Charles SORBIER Jean-Pierre CROUAIL Chantal RAMPNOUX France MARTINI Maryse MILLET Patrice POUILLET Arnaud CHAUMEIL Stéphane CRAVIOTTO Christelle OLLIVOT Rose-Marie FONSECA Gaëtan LAURAND
Embellissement, fleurissement, labellisation	Annette MAURIN	Jean-Claude GOFFRE Maryse MILLET Christelle OLLIVOT Nicolas JAROUSSEAU
Voies et réseaux	Jean-Pierre CROUAIL	Jean-Claude GOFFRE Jean-Charles SORBIER Stéphane CRAVIOTTO Christelle OLLIVOT Frédéric DHERS
Vie scolaire Environnement scolaire	Chantal RAMPNOUX	Jean-Charles SORBIER Christelle OLLIVOT Audrey LECCA Alexia CLAUZEL
Bâtiments	Jean-Charles SORBIER	France MARTINI Arnaud CHAUMEIL Stéphane CRAVIOTTO Christelle OLLIVOT Rose-Marie FONSECA Nicolas JAROUSSEAU Nadia CHEVALIER Frédéric DHERS
Fêtes et cérémonies	Alexia CLAUZEL	Jean-Claude GOFFRE Jean-Pierre CROUAIL Jean-Charles SORBIER Patrice POUILLET Rose-Marie FONSECA Nadia CHEVALIER Audrey LECCA Frédéric DHERS
Projets culturels	Frédéric DHERS	Chantal RAMPNOUX Arnaud CHAUMEIL Nadia CHEVALIER Audrey LECCA Alexia CLAUZEL

N° DEL-30052020-6 : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

**Rapporteuse : Mme Karine PALIN
Maire**

La Maire rappelle l'article L2123-17 du Code Général des Collectivités Territoriale qui stipule que les fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal sont gratuites. Elle précise que les indemnités de fonction des élus locaux ne constituent ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération. Elles compensent les frais engagés par les élus et constituent une contrepartie forfaitaire de la réduction des activités personnelles et professionnelles induite par l'exercice des fonctions d'élus.

Karine PALIN propose au Conseil Municipal le vote des indemnités de fonction des élus aux taux suivants :

Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale
Maire	35%
Adjoints au Maire	15%
Conseillers Municipaux pour l'exercice de leur mandat	2%

Chacun de ces taux est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

Les indemnités de fonction qui seront versées de droit à compter du 23/05/2020 pour le Maire, et à compter du 1^{er} juin 2020 pour les Adjoints au Maire et les conseillers municipaux, seront par conséquent réparties comme suit :

A – MAIRE

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal
PALIN Karine	35%

B – ADJOINTS AU MAIRE

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal
GOFFRE Jean-Claude	15%
MAURIN Annette	15%
CROUAIL Jean-Pierre	15%
RAMPNOUX Chantal	15%
SORBIER Jean-Charles	15%

C – CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal
MARTINI France	2%
MILLET Maryse	2%
POUILLET Patrice	2%
CHAUMEIL Arnaud	2%
CRAVIOTTO Stéphane	2%
OLLIVOT Christelle	2%
FONSECA Rose-Marie	2%
JAROUSSEAU Nicolas	2%
CHEVALIER Nadia	2%
DHERS Frédéric	2%
LECCA Audrey	2%
LAURAND Gaëtan	2%
CLAUZEL Alexia	2%

N° DEL-30052020-7 : VOTE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

**Rapporteure : Mme Karine PALIN
Maire**

En application du décret n° 2020-570 du 14/05/2020, une prime exceptionnelle peut être versée aux agents publics et agents de droit privé d'établissements publics des trois fonctions publiques qui ont été soumis, en présentiel ou en télétravail, à un surcroît de travail significatif pour assurer la continuité des services publics durant l'épidémie de Covid-19.

Le montant de la prime, exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions, est fixé à 1 000 €. Il peut être modulable en fonction du temps de travail de l'agent.

Karine PALIN, Maire, propose d'attribuer une prime aux agents qui ont dû poursuivre leur activité durant la période de confinement, du 16/03 au 10/05/2020 ; les agents dont l'activité a été suspendue durant la fermeture des services ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), sans perte de salaire, ni récupération des heures non effectuées.

Karine PALIN propose un montant de prime proportionnel au taux de présence des agents durant la période de confinement, à savoir :

- Ateliers municipaux :
 - o 100% pour 2 agents

- Secrétariat de la Mairie
 - o 100% pour 1 agent
 - o 50% pour 2 agents
 - o 40% pour 1 agent

- Entretien, service scolaire :
 - o 10% pour 7 agents

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

1- Le principe d'attribution d'une prime aux agents dans le cadre de l'épidémie Covid-19 :

Vote : 17 pour, 0 contre, 2 abstentions

2- Les modalités d'attribution proposées :

- o 1 000 € pour les agents ayant été présents à 100% :
 - Vote : 16 pour, 0 contre, 3 abstentions

- o 500 € pour les agents présents à 50%
 - Vote : 13 pour, 4 contre, 2 abstentions

- o 400 € pour les agents présents à 40%
 - Vote : 13 pour, 4 contre, 2 abstentions

- o 100 € pour les agents présents à 10% :
 - Vote : 11 pour, 5 contre, 3 abstentions

Le versement de la prime selon les modalités proposées par Karine PALIN, Maire, est en conséquence adopté à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la Maire lève la séance à douze heures et cinquante minutes

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-30052020-1 : Détermination du nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- N° DEL-30052020-2 : Election des représentants du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- N° DEL-30052020-3 : Vote des délégations données par le Conseil Municipal au Maire
- N° DEL-30052020-4 : Création d'une commission municipale
- N° DEL-30052020-5 : Constitution de groupes de travail
- N° DEL-30052020-6 : Indemnités de fonctions des élus
- N° DEL-30052020-7 : Vote d'une prime exceptionnelle pour les agents dans le cadre de l'épidémie Covid-19

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	
CLAUZEL Alexia	